

SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 SEPTEMBRE 2025

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout mardi 2 septembre 2025 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRESSE : Gisèle Saindon

CONSEILLERS : Roger Lavoie
Éric Veilleux (arrive à 19h31)
Jonathan Rioux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois

ABSENT : Alexandre Côté

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, mairesse.

Madame Annie Roussel, directrice générale et Madame Sophie Sirois, directrice générale adjointe sont aussi présentes.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 14 Divers demeure ouvert.

Monsieur le conseiller Éric Veilleux prend son siège durant la lecture de l'ordre du jour. Il est maintenant 19h31.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025
4. Lecture et adoption des comptes du mois payé et à payer
5. Engagement Directrice Générale Adjointe
6. Colloque de zone / DGA
7. Immeuble au 280, rue Principale Ouest / 1^{er} vers. Sur 5
8. Bibliothèque municipale de Saint-Éloi
9. Corporation des Loisirs de Saint-Éloi / Deuxième versement
10. Vente d'une partie de lot / 200, rue Principale Ouest
11. Modification séance du conseil
12. Chemin d'hiver
13. Voirie
14. Divers
15. Période de questions

2025-09-119

16. Levée de l'assemblée
.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025

2025-09-120 La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.
.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2025-09-121 Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 2 septembre 2025.

Annie Roussel, directrice générale/greffière-trésorière.
.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2025-09-122 Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 09-2025 des comptes payés soit accepté au montant de \$7874.10 et que le bordereau numéro 09-2025 des comptes à payer soit accepté au montant de \$21 349.85 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.
.....

5. ENGAGEMENT DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

2025-09-123 Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Madame Sophie Sirois en tant que Directrice générale adjointe pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Madame la Mairesse Gisèle Saindon et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.
.....

6. COLLOQUE ANNUEL DE ZONE / DGA

2025-09-124 Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Sophie Sirois, directrice générale adjointe à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 11 septembre 2025 à Saint-Mathieu. Les frais de 75\$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.
.....

7. IMMEUBLE AU 280 RUE PRINCIPALE OUEST / 1^{ER} VERS. SUR 5

2025-09-125 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a fait l'achat de l'immeuble du 280 rue Principale Ouest à Saint-Éloi le 23 septembre 2024 ;

Attendu que la Municipalité s'est engagée par contrat notarié à payer au vendeur le solde, soit la somme de 50 00.00\$, au moyen de cinq versement annuels, égaux et consécutifs de 10 000\$ chacun sans intérêt, à la date d'anniversaire du contrat soit le 23 septembre de chaque année subséquente jusqu'au 23 septembre 2029 inclusivement ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de

10 000\$ pour le premier versement à la Caisse Desjardins des Basques. Le tout payé avec le fond général.

.....

8. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉLOI

2025-09-126

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 350\$ à la bibliothèque municipale de Saint-Éloi pour l’achat de papeterie.

.....

9. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / DEUXIÈME VERSEMENT

2025-09-127

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier versement au montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mai 2025 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé, il y a quelques années déjà, d’avoir les procès-verbaux des réunions de la Corporation de Loisirs ainsi qu’un suivi budgétaire mensuel avant de verser le deuxième versement ;

Attendu qu’il reste un montant de 1500\$ à donner pour l’année 2025 ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque la municipalité aura reçu les procès-verbaux de l’année 2025 ainsi que leur relevé bancaire et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l’électricité et autres.

.....

10. VENTE D’UNE PARTIE DE LOT / 200, RUE PRINCIPALE OUEST

2025-09-128

Attendu que Monsieur Gabriel Garcia Posada a communiqué avec la municipalité afin de s’informer pour acquérir un bout de terrain appartenant à la municipalité afin de pouvoir agrandir son terrain ;

Attendu que le conseil municipal s’est informé auprès de l’inspecteur en bâtiment ;

Attendu que la municipalité a fait une offre à Monsieur Garcia ;

Attendu que M. Garcia est d’accord avec l’offre fait par la municipalité ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois que la Municipalité de Saint-Éloi vend à Monsieur Gabriel Garcia Posada une partie du lot #5 547 835 d’une grandeur approximative de +/- 4.42 mètres de profond par 17.02 mètres de large appartenant à la municipalité au montant de 1500\$ plus taxes. De plus, les frais d’arpenteur, de notaire et tout ce qui se rattache à cette transaction seront au frais de M. Garcia. Monsieur le maire ou Madame la mairesse ainsi que la Directrice générale sont mandater pour signer tous les documents concernant cette transaction.

.....

11. MODIFICATION SÉANCE DU CONSEIL

2025-09-129

Attendu que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune ;

Attendu que l’article 148.0.1 du Code municipale du Québec établit que la Directrice générale donne un avis public du contenu du calendrier et donne un

avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure n'est pas celui que prévoit le calendrier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil modifient la séance du mois d'octobre 2025 sur le calendrier adopté en novembre 2024 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui débutent à 19h30 :

Mercredi le 1^{er} octobre 2025 soit remplacé par Jeudi le 2 octobre 2025
Lundi le 3 novembre 2025 soit remplacé par lundi le 10 novembre 2025

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

12. CHEMIN D'HIVER

A- SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF

2025-09-130

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs ;

ATTENDU QU'UN seul fournisseur a répondu à notre demande :

ATTENDU QUE le soumissionnaire est le suivant :

Sel Warwick Inc.
Prix : 137\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2025-2026. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 40tm au coût de 137\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....

13. VOIRIE

A- RÉSOLUTION MANDATANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DU PONCEAU RANG 3 OUEST

2025-09-131

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi mandate la Firme d'ingénierie de la FQM pour faire la surveillance des travaux concernant le projet de la réfection du ponceau sur le Rang 3 Ouest. Le tout sera payé par la TECQ.

.....

B- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS A DOUBLE VOCATION

2025-09-132

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la SER des Basques et les transporteurs de l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QU’il y des transports de bois privés qui ne sont pas comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu’auprès des groupements forestiers desservant le territoire municipal ;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 10 voyages de bois par jour sur une période de 200 journées par année au chemin des Trois-Roches de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 7 voyages de bois par jour sur une période de 150 journées par année sur la Route de la Station de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une demande de compensation portant sur une route qui n’a pas fait l’objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l’année en cours.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin des Trois-Roches	3.04 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	2000
Route de la Station	2.5 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	1050

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande au ministère des Transports une compensation pour l’entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 5.54 km.

.....

C- TRAVAUX À VENIR

Les membres du conseil discutent des travaux à venir pour le mois de septembre et octobre.

.....

14. DIVERS

NIL

.....

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posé concernant le débroussaillage à venir.

.....

16. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 19h58.

.....

Gisèle Saindon, mairesse
Gisèle Saindon, mairesse

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Gisèle Saindon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.